

# Université Lyon 2 / Institut d'Urbanisme de Lyon Institut d'Etudes Politiques de Lyon

---

## **MASTER** mention **URBANISME, AMENAGEMENT**

### **SPECIALITE PROFESSIONNELLE « URBANISME ET POLITIQUES URBAINES »**

**2011-2012**

**Co-organisée avec l'IEP de Lyon**

Responsables : Philippe CHAUDOIR (IUL) et Valérie COLOMB (IEP)

---

Mention du domaine « SCIENCES DES SOCIETES ET DE LEUR ENVIRONNEMENT » DE L'UNIVERSITE LYON 2, elle constitue un cursus d'études de second cycle en urbanisme et aménagement au sein de l'Université LUMIÈRE LYON 2, en associant, selon les spécialités, d'autres établissements (IEP de Lyon, Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, INSA de Lyon, Université Lyon 3).

Elle est composée d'une 1<sup>ère</sup> année (niveau M1) qui assure une formation de base, puis de 3 spécialités (niveau M2)

La spécialité professionnelle « Urbanisme et Politiques urbaines » constitue une de ces spécialités, à côté de la spécialité Recherche « Villes et Sociétés », et de la spécialité professionnelle « Urbanisme et aménagement urbain ».

---

### **COMMENT OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS ?**

**Site Web** : <http://www.iul-urbanisme.fr> - renseignements, informations sur les diplômes, dossiers d'inscription électroniques

**Secrétariat** : Delphine Dejeans, Institut d'Urbanisme de Lyon 14 Avenue Berthelot 69007 LYON

Tél : 04 78 58 65 51, Fax : 04 78 58 47 43, E-mail : [d.dejeans@univ-lyon2.fr](mailto:d.dejeans@univ-lyon2.fr)

Responsables :

Mention du Master	Paul Boino	<a href="mailto:paul.boino@univ-lyon2.fr">paul.boino@univ-lyon2.fr</a>
1 <sup>o</sup> année du Master	Roelof Verhage	<a href="mailto:roelof.verhage@univ-lyon2.fr">roelof.verhage@univ-lyon2.fr</a>
Spécialité Politiques urbaines	Philippe Chaudoir Valérie Colomb	<a href="mailto:philippe.chaudoir@univ-lyon2.fr">philippe.chaudoir@univ-lyon2.fr</a> <a href="mailto:valerie.colomb@sciencespo-lyon.fr">valerie.colomb@sciencespo-lyon.fr</a>

### **Examen des demandes d'accès :**

Examen sur dossier

Dates limites de réception des dossiers : se reporter aux informations données sur le « Dossier de demande d'accès » mis en ligne sur le site.

**Date de la commission d'admission (*sous réserve*) : 15 juillet 2011**

**Réunion de rentrée** : jeudi 14 septembre 2011 à 14 heures

**Début des cours** : semaine du 19 septembre 2011

**Capacité d'accueil** : 25 étudiants

### **Site d'enseignement :**

L'Institut d'Urbanisme de Lyon est installé au centre ville (14 avenue Berthelot Lyon 7<sup>o</sup>) dans le quartier des universités. La majorité des cours ont lieu dans ses locaux et dans ceux de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon situé sur le même site. L'IUL et l'IEP disposent de salles de cours, de centres de documentation et de salles d'informatique et audiovisuelles.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Organisée en convention bilatérale avec l'Institut d'Études Politiques de Lyon, cette spécialisation prépare les étudiants aux métiers du développement urbain ainsi qu'à la gestion de la ville. Ces métiers s'exercent aussi bien dans des entreprises privées (bureaux d'étude, agences d'urbanisme privées, cabinets de consultants, etc.) et des organismes consulaires (chambres de commerce, chambres des métiers, etc.) qu'à l'intérieur des collectivités territoriales, des administrations publiques et des entreprises para-publiques (SEM, OPAC, Agences d'urbanisme, etc.). Ils ont également leur place dans les associations qui interviennent dans le champ de l'urbanisme et de la démocratie locale.

Ces métiers recouvrent deux grands domaines d'activités :

- le développement urbain : développement social et culturel, conception et conduite du développement économique, stratégie et ingénierie des projets de développement local, diagnostic, marketing urbain. Ces profils professionnels sont souvent désignés sous le nom de « développeurs » dans les organismes publics ou privés.
- la gestion de la ville : gestion sociale des quartiers, politiques de l'habitat et du logement ; gestion et management des ressources locales, des ressources sociales, des équipements ou des services publics ; conseil, aide à la décision, évaluation, concertation et participation. Profils professionnels correspondants, dans des organismes publics ou privés : chargé de mission, chargé d'études, agent de développement, etc.

S'adressant à des étudiants possédant déjà les bases de la première année mutualisée dans le cadre de la mention Urbanisme - Aménagement, elle propose :

- d'approfondir les connaissances et les outils de l'action dans le champ du développement et de la gestion de la ville,
- de privilégier l'apprentissage des techniques de l'action et des savoir-faire professionnels par une pédagogie sous forme d'ateliers,
- de privilégier une pédagogie de travail sur projets réels en particulier sous la forme d'un atelier professionnel de projet,
- de développer la sensibilisation à la communication et aux dispositifs partenariaux dans les politiques urbaines.

## ORGANISATION DU CURSUS DU MASTER

1 <sup>ère</sup> année de Mention/MASTER (bac +4) délivrance de la Maîtrise d'Aménagement, mention Etudes urbaines		
2 <sup>ème</sup> année de Mention-Master (bac + 5) Diplôme de Master  Spécialité <i>Recherche Villes et sociétés</i>	2 <sup>ème</sup> année de Mention-Master (bac + 5) Diplôme de Master  Spécialité Professionnelle « <i>Urbanisme et Aménagement Urbain</i> »	<b>2<sup>ème</sup> année de Mention-Master (bac + 5)</b> <b>Diplôme de Master</b>  <b>Spécialité Professionnelle « Urbanisme et Politiques urbaines »</b>
Doctorat Géographie, aménagement et urbanisme		

La 1<sup>ère</sup> année de la Mention constitue un tronc commun destiné à donner les connaissances de base et techniques pour aborder le champ de l'urbanisme et de l'aménagement. Les Spécialités organisées en 2<sup>ème</sup> année de la Mention du Master constituent autant de voies de spécialisation après le tronc commun.

A partir de savoirs communs, elles proposent des voies de spécialisation qui distinguent une formation à la recherche et deux formations à visée professionnelle qui partagent certains enseignements communs.

---

## CONDITIONS D'ACCES

### ❖ ACCÈS en 2<sup>o</sup> année de MASTER (Mention Aménagement, Urbanisme, spécialité professionnelle)

- Etudiants issus de la 1<sup>ère</sup> année du Master mention Urbanisme-Aménagement de l'Institut d'Urbanisme de Lyon, en fonction de la qualité de leur dossier et des capacités d'accueil de la spécialité à laquelle ils postulent.
- Etudiants qui ont obtenu une 1<sup>ère</sup> année de Master ou équivalent dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement. (Les titulaires de maîtrises ou de 1<sup>ère</sup> année de Master dans une autre discipline ne peuvent postuler pour une entrée directe en 2<sup>ème</sup> année, spécialité professionnelle).
- Diplômés d'IUP et de MST en aménagement et en urbanisme
- Diplômés d'IEP, d'architecture, d'ingénieurs **ayant déjà acquis** une spécialisation dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement
- Etudiants ayant obtenu une première année de master ou équivalent en sciences de l'information et de la communication avec une spécialisation dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement
- Elèves de l'ENTPE de 3<sup>ème</sup> année ayant déjà suivi une formation en urbanisme.
- Professionnels ayant plus de 5 années d'expérience en urbanisme, aménagement ou gestion urbaine et détenteurs d'un diplôme de niveau Bac + 2. Cette possibilité exceptionnelle reste soumise à l'avis du conseil de la formation et du Conseil Scientifique de l'Université. Elle est impérativement liée à un engagement de disponibilité pour suivre l'intégralité du cursus sans dérogation possible.
- Les candidats en formation continue ou en reprise d'études ne peuvent postuler pour une entrée directe en 2<sup>ème</sup> année que s'ils ont déjà acquis une spécialisation dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement.

#### ➤ **Modalités d'admission**

L'accès direct à l'année de spécialité se fait sur la base de l'examen des dossiers de candidature et des lettres de motivation, complétés éventuellement par un entretien. Les effectifs d'admis sont ajustés aux capacités d'accueil et aux modalités pédagogiques de l'enseignement. Les candidats étrangers, pour être acceptés, doivent faire la preuve qu'ils maîtrisent parfaitement la langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral.

#### ➤ **Capacités d'accueil**

Elles sont déterminées par le dimensionnement des locaux d'enseignement, ainsi que par les exigences des pratiques pédagogiques propres à la spécialité. Elles sont limitées à 30 étudiants par spécialité.

---

## **PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS**

### **Semestre 3**

#### **UE 1 - Savoirs appliqués aux politiques urbaines (10 ECTS) 84 h (CM)**

- E 1. - Cadres et pratiques institutionnels du développement urbain et de la gestion de la ville
- E 2. - Pratiques financières des collectivités locales
- E 3. - Nouvelles techniques de gouvernementalité
- E 4. - Développement local et stratégies participatives

#### **UE 2 - Savoirs propres au champ des politiques urbaines (10 ECTS) 105 h (CM+TD)**

- E 5. - Politiques de la ville et de l'habitat
- E 6. - Politiques culturelles et patrimoniales dans le développement et la gestion de la ville
- E 7. - Politiques de développement économique
- E 8. - Mobilités, temporalités et gestion des services urbains
- E 9. - Conception et conduite du développement urbain durable
- E 10. - Lecture problématique de la ville (option recherche)

#### **UE 3 - Savoir-faire du champ professionnel (10 ECTS) 84 h (CM+TD)**

- E 11. - Management des stratégies et projets urbains
- E 12. - Pratiques de l'évaluation des politiques urbaines
- E 13. - Pratiques contractuelles et partenariales dans le développement urbain
- E 14. - Atelier Concertation et débat public (option professionnelle)
- E 15. - Questionnement de la recherche urbaine (option recherche)

### **Semestre 4**

#### **UE 4 – Pratiques et outils du champ professionnel (10 ECTS) 63 h (CM et TD)**

- F 1- - Atelier de communication urbaine et territoriale
- F 2- - Atelier de prospective territoriale
- F 3- - Méthodologie de projet

#### **UE 5 – Savoir-faire du champ professionnel (20 ECTS) 150 h travail étudiant encadré**

- F 4- - Atelier professionnel
- F 5- - Stage professionnel
- F 6- - Stage recherche

**Total des enseignements : 60 crédits,  
soit 336 heures + 150 h travail encadré**

## PRESENTATION DU CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

(SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS ANNUELLES)

### SEMESTRE 3

#### UE 1 - SAVOIRS APPLIQUES AUX POLITIQUES URBAINES (10 ECTS)

##### E 1. Cadres et pratiques institutionnels du développement urbain et de la gestion de la ville

Enseignants : *R. DORMOIS* directeur de la planification et de la stratégie au Grand Besançon, *G. ARSAC*, responsable du pôle déplacements à l'agence d'urbanisme de Saint-Etienne ; *P. CLANCY*, directeur du service territoire et planification du Grand Lyon.

Contenu : Ce cours est centré sur la planification, cadre réglementaire de la stratégie urbaine institué par la loi SRU de 2000 avec l'instauration notamment des plans d'aménagement et de développement durables. Structuré en quatre séminaires, il traite des modalités pratiques de conception, de suivi et d'évaluation des schémas de cohérence territoriale (SCOT), des plans de déplacements urbains (PDU) et des plans locaux d'urbanisme (PLU). Chaque séminaire est pris en charge par un intervenant extérieur responsable dans son activité professionnelle de la conception, et du suivi du document de planification dont il traite :

Modalités pédagogiques : Séminaire

Validation : Devoir

##### E 2. Pratiques financières des collectivités locales

Enseignant : *S. YAHIAOUI* (Lyon 2)

Contenu : Ce cours porte sur les pratiques financières des collectivités locales : fonctionnement budgétaire ; évolution, situation et limites des sources de financement (dotations de l'Etat, emprunts, fiscalité locale), charges contraintes et marges budgétaires. Pris en charge par un enseignant-chercheur, M. Saïd Yahiaoui, il y a peu directeur général des services d'une grande commune de l'agglomération lyonnaise et aujourd'hui premier adjoint aux finances d'une municipalité, il vise à apprendre aux étudiants la transcription budgétaire des politiques urbaines et à l'inverse, les conséquences des pratiques financières et des règles budgétaires des collectivités locales sur les politiques urbaines.

Modalités pédagogiques : cours et TD

Validation : dossier personnel

##### E 3. Nouvelles techniques de gouvernementalité

Enseignants : *P. BOINO* (IUL), *C. TOURASSE*, directrice de la stratégie d'agglomération du Grand Lyon

Contenu : Ce cours traite des pratiques politiques en matière de stratégie urbaine. Parallèlement aux dispositifs réglementaires prévus par la loi SRU, les gouvernements locaux des grandes villes françaises et étrangères ont mis en place d'autres procédures d'élaboration et de conduite de leurs stratégies. Ils se formalisent en France notamment dans leurs plans de mandat. Explicitant les objectifs visés par les édiles, et pour chaque objectif les opérations que ceux-ci entendent mettre en œuvre au cours de leur mandat, ces démarches éminemment liées aux temporalités électorales, organisent les stratégies urbaines sous forme de gestion de portefeuille de projets. En cela et pour cela, ces démarches stratégiques impactent directement les conditions d'élaboration et de conduites des politiques urbaines.

Modalités pédagogiques : alternance de cours et de séminaires avec des praticiens.

Validation : Dossier.

##### E 4. Développement local et stratégies participatives

Enseignant : *L. ROCHER* (IUL)

Contenu : Ce cours aborde la question de la participation. Depuis la loi Bourchardeau de 1983, de multiples dispositifs visant à une meilleure prise en compte des habitants dans les politiques publiques ont vu le jour. Imposés par la loi ou librement mis en œuvre, ils modifient les conditions d'information, de concertation ou plus rarement d'association des habitants aux choix publics. Ce cours organisé sous forme d'études de cas réels, vise à présenter les différents types de dispositifs existant, leurs modalités de conception et de conduite, leurs atouts et contraintes ainsi que leurs conséquences sur les politiques urbaines.

Modalités pédagogiques : cours et séminaires  
Validation : Dossier

## **UE 2 - SAVOIRS PROPRES AU CHAMP DES POLITIQUES URBAINES (10 ECTS)**

### **E 5. Politiques de la ville et de l'habitat**

Enseignant : *P. ESTEBE*, directeur d'étude chez ACADIE et directeur de l'IHEDATE.

Contenu : Après un rapide rappel de l'histoire de la politique de la ville, ce cours se focalise sur la situation qui prévaut depuis le plan Boorlo de 2003 de 2003 : distinction entre rénovation urbaine (ANRU) et gestion sociale (ACSE) ; évolution des différentes politiques sociales (sécurité publique et CLS ; éducation et ZEP ; santé ; emploi ; logement). Après avoir souligné les enjeux, les acteurs, les procédures et les contraintes de ces politiques, le cours vise à expliquer leurs modalités pratiques de conception et de mise en œuvre, puis dans un dernier temps les dispositifs de coordination existant au niveau local qu'ils soient contractuels (contrats urbains de cohésion sociale) ou partenariaux (le rôle notamment des GPV qui ont été maintenu dans les communautés urbaines).

Modalités pédagogiques : Cours  
Validation : Dossier

### **E 6. Politiques culturelles et patrimoniales dans le développement et la gestion de la ville**

Enseignant : *P. CHAUDOIR (IUL)*

Contenu : Le champ des politiques culturelles et patrimoniales a été largement investi au cours des dernières décennies par les gouvernements urbains. Au delà des missions classiques associées à ce champ de service public (enseigner, diffuser, créer), ils en ont fait des leviers majeurs d'amélioration du cadre de vie, d'animation urbaine mais aussi de cohésion sociale et d'internationalisation de la ville, voire de développement économique. Ce sont ces nouvelles dimensions des politiques culturelles locales, que ce cours aborde à travers la présentation documentée de différentes études de cas françaises et étrangères.

Modalités pédagogiques : alternance de cours et de séminaires avec des praticiens.  
Validation : Dossier

### **E 7. Politiques de développement économique**

Enseignants : *P.-A. LE GUERN*, chargé de développement économique à la chambre des métiers du Rhône, *H. DRAYE*, chargée de mission à la direction générale du développement économique et international du Grand Lyon, *S. PETITET*, Egis France

Contenu : Ce cours aborde, sous forme de séminaires, trois dimensions des politiques de développement économique qui ont directement à voir avec l'urbanisme et la gestion urbaine : la régénération du tissu commercial et artisanal de centre-ville ; l'urbanisme commercial et le suivi des anciennes zones d'activité rejoint par l'urbanisation. Le premier thème traitera plus particulièrement des objectifs et du montage opérationnel et financier des fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC). Le deuxième séminaire abordera plus particulièrement la question du fonctionnement des commissions d'équipement commercial en matière d'implantation de grandes surfaces et d'équipements cinématographiques. Le dernier séminaire abordera non pas le traitement de friches industrielles ou la reconversion de zones d'activités déclinantes mais la gestion de zones périphériques toujours en activité et qui ont été rejoint par le tissu urbain, problème d'importance pour toutes les communes de première et deuxième couronnes des grandes villes françaises et étrangères. On s'intéressera aux modalités de conception et de conduite des politiques mises en œuvre pour faciliter leur fonctionnement et limiter les nuisances pour les zones résidentielles avoisinantes (développement d'une offre de service inter-entreprises, transports en commun, gestion des nuisances, etc.).

Modalités pédagogiques : séminaires avec des praticiens.  
Validation : Dossier

### **E 8. Mobilités, temporalités et gestion des services urbains**

Enseignants : *R. VERHAGE (IUL)*, *P. DHENEIN*, directeur général adjoint des services au conseil régional Rhône-Alpes

Contenu : A l'articulation entre urbanisme et transports, ce cours traite des nouvelles politiques de structuration urbaine autour de pôles multi-modaux et multi-fonctionnelles (notamment autour des

gares). Ces politiques qui reposent sur la collaboration de multiples organisations publiques (Etat, Région, département, EPCI-FP, Communes), para-publiques (RFF, SNCF, ...) et privées (commerces, services, ...) constituent un enjeu majeur de lutte contre l'étalement urbain et les déplacements en voiture particulière, enjeu environnemental donc, mais aussi de mixité fonctionnel et sociale.

Modalités pédagogiques : séminaires d'étude de cas

Validation : Dossier

### **E 9. Conception et conduite du développement urbain durable**

Enseignants : *CERTU, Grand Lyon (Direction de la prospective et du débat public), responsable collectivité territoriale*

Contenu : Ce cours est structuré en trois séminaires. Le premier porte sur les modalités de conception et de conduite de l'évaluation environnementale des documents de planification rendue obligatoire par une ordonnance de 2004. Le deuxième porte sur la méthodologie de conception et de suivi des agendas 21. Le troisième séminaire porte sur l'élaboration et la mise en œuvre des plans climats par les gouvernements urbains.

Modalités pédagogiques : séminaires

Validation : dossier

### **E 10. Lecture problématique de la ville (option recherche)**

Enseignant : *L. ROCHER (IUL)*

Contenu : A partir d'une double investigation sur le renouvellement contemporain de l'action urbaine (contenus et acteurs) et sur la transformation des villes (métropolisation, individualisation des modes de vie, tendances ségrégatives, etc.) ce séminaire d'initiation à la recherche urbaine vise à définir et analyser les enjeux structurels des modifications qui se dessinent dans le champ des politiques urbaines aujourd'hui. Le séminaire a pour objectif l'appropriation des principaux cadres théoriques et d'interprétation du phénomène urbain et de l'action sur la ville sur la base d'un programme de lectures commentées de textes fondateurs des principaux courants de pensée sur la ville ou de textes représentatifs des débats scientifiques contemporains.

Modalités pédagogiques :

Modalités pédagogiques : séminaire

Validation : exposé et note de lecture

## **UE 3 - SAVOIR-FAIRE DU CHAMP PROFESSIONNEL (10 ECTS)**

### **E 11. Management des stratégies et projets urbains**

Enseignant : *J.-Y. CHAUVIS, élu rennais et consultant en stratégie métropolitaine*

Contenu : Conçu sous forme d'atelier de pré-professionalisation, cet enseignement porte sur l'apprentissage des techniques de management stratégique des politiques urbaines sous forme d'analyse de cas réels : conduite des stratégies urbaines, transversalisation des politiques sectorielles, mobilisation de projets, etc.

Modalités pédagogiques : alternance de cours et de séminaires.

Validation : Synthèse

### **E 12. Pratiques de l'évaluation des politiques urbaines**

Enseignant : *H. MILET (professionnelle), responsable de l'évaluation des politiques publiques à la ville de Grenoble.*

Contenu : Conçu sous forme d'atelier de pré-professionalisation, cet enseignement porte sur l'apprentissage des techniques d'évaluation des politiques urbaines à travers d'une part l'étude de cas réel, et d'autre part la réalisation d'évaluation de politiques réelles par les étudiants

Modalités pédagogiques : alternance de cours et de séminaires avec des praticiens.

Validation : Dossier

### **E 13. Pratiques contractuelles et partenariales dans le développement urbain**

Enseignants : *J. VIALETES (IUL)* et Professionnels

Contenu : Conçu sous forme de quatre séminaires, cet enseignement porte sur l'apprentissage pratique des techniques de négociation, d'animation de réseaux multi-organisationnels, de partenariats et de contractualisation en urbanisme. Le premier séminaire porte sur les démarches inter-Scot. Le deuxième séminaire porte sur les coopérations inter-territoriales. Le troisième séminaire

porte sur les dispositifs de coopération entre gestionnaires de logements sociaux. Le dernier séminaire est consacré à la coordination de la politique de la ville au plan local.

Modalités pédagogiques : Séminaires

Validation : Dossier

#### **E 14. Atelier Concertation et débat public (option professionnelle)**

Enseignant : *P. GRAS*, journaliste, écrivain et consultant en communication appliquée à l'urbanisme.

Contenu : Cet atelier traite des techniques de concertation en urbanisme et de conduite du débat public. Il vise à faire acquérir aux étudiants les savoirs et savoir-faire en la matière : techniques d'exposé, de communication, entretiens, présentation de travaux devant des publics de professionnels, d'élus et devant les citoyens, animation de réunion et gestion du débat public.

Modalités pédagogiques : Cours et TD

Validation : Dossier collectif

#### **E 15. Questionnement de la recherche urbaine (option recherche)**

Enseignant : *P. CHAUDOIR (IUL)*

Contenu : la recherche urbaine a la particularité de s'être construite vis à vis d'une demande sociale et dans une relation à la fois proche et critique de la commande publique. Ce séminaire permettra de revisiter les grands questionnements de la recherche urbaine dans une vision à la fois généalogique et comparative.

Modalités pédagogiques : cours et séminaire

Validation : Dossier et exposé

---

### **SEMESTRE 4**

---

#### **UE 4 – PRATIQUES ET OUTILS DU CHAMP PROFESSIONNEL (10 ECTS)**

##### **F 1- Atelier de communication urbaine et territoriale**

Enseignants : *F. TRAN (EAL)*, *V. COLOMB (IEP)*

Contenu : Cet atelier traite des formes et des processus de communication appliquée aux politiques urbaines. A partir d'études de cas réels, son objectif est de faire acquérir aux étudiants les techniques d'élaboration et de suivi du débat public sur les projets de développement urbain : supports communicationnels, règles éditoriales, stratégies de communication, définition des publics visés, analyse des retombées, etc.

Modalités pédagogiques : TD

Validation : Dossier

##### **F 2- Atelier de prospective territoriale**

Enseignant : *S. LOUARGUANT (UPJF)*

Contenu : La prospective territoriale fait partie des techniques majeures d'élaboration des scénarios d'évolution et des objectifs stratégiques des territoires. Cet enseignement organisé sous forme d'atelier présente d'une part les méthodes et les démarches afférentes, et d'autre part, place les étudiants en situation pré-professionnelle pour qu'ils les appliquent dans des cadres d'action diversifiés. Les étudiants ont à développer des analyses prospectives documentées et contextualisées par rapport et compte tenu de politiques données et de territoires donnés.

Modalités pédagogiques : Atelier

Validation : Dossier collectif

##### **F 3- Méthodologie de projet**

Enseignant : *P. CHAUDOIR (IUL)*

Contenu : cet atelier porte non pas sur la conduite des stratégies et des projets urbains, mais sur leur technique de conception : temporalités des stratégies urbaines, relations entre obligations réglementaires (planification en l'occurrence) et réalités électorales, place de la connaissance territoriale dans la décision publique, modalités d'élaboration et arbitrages politiques, etc. Organisé sous forme d'études de cas réel, les étudiants ont aussi à travailler « en chambre » sur l'élaboration d'un programme d'action à partir de données politiques, territoriales, légales et financières données

Modalités pédagogiques : Cours et TD.

Validation : Analyse de cas (Dossier)

## **UE 5 – SAVOIR-FAIRE DU CHAMP PROFESSIONNEL (20 ECTS)**

### **F 4- Atelier professionnel**

Encadrement : *P. CHAUDOIR (IUL)*

Dans le cas où un stage long a déjà été effectué en M1 et dans le champ de la spécialité Politiques urbaines, l'atelier professionnel est obligatoire. Organisé par équipes de 4 ou 5 étudiants sous la responsabilité d'enseignants et de professionnels, il vise à placer les étudiants dans une situation professionnelle réelle. Les sujets proposés correspondent à des études appliquées conduites à partir de commandes réelles de partenaires extérieurs (collectivités locales, EPCI, SEM, agences, etc). L'atelier représente 4 mois de travail personnel à plein temps pour chaque étudiant et comporte des séances de conduite d'atelier et de méthode assurées par des enseignants ou des professionnels. Il donne lieu à la réalisation d'un projet ou d'une étude d'urbanisme pour le compte d'un commanditaire extérieur.

### **F 5- Stage professionnel**

Un stage professionnel dans le champ couvert par la spécialité Politiques urbaines est obligatoire s'il n'a pas été accompli en première année de master. D'une durée de quatre mois minimum, il est organisé entre mars et septembre dans le cadre d'une convention liant l'établissement d'enseignement et l'organisme d'accueil, précisant la nature du travail confié à l'étudiant et son encadrement. Il donne lieu à la production d'un mémoire de stage encadré par un enseignant et évalué par le jury de la formation

### **F 6- Stage recherche**

Les étudiants qui souhaitent poursuivre en thèse, ont la possibilité de suivre une voie « recherche » approfondie. Celle-ci est formée d'un cours optionnel en UE2 (E10 Lecture problématique de la ville) et en UE3 (E15 Questionnement de la recherche urbaine) ainsi que d'un stage recherche (F6) au cours du deuxième semestre.

Ce stage de recherche, d'une durée minimale de quatre mois, est effectué au sein d'un laboratoire de recherche dans lequel les étudiants participent aux activités (séminaires, programmes de recherche, etc.). A l'issue de ce stage, les étudiants ont à réaliser un mémoire orientée « recherche » sur une question ayant trait au champ couvert par la spécialité Politiques urbaines. Au cours de leur stage et de leur mémoire, les étudiants bénéficient d'un encadrement individuel par un enseignant-chercheur

---

## **MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES:**

A l'intérieur de chaque Unité d'Enseignement (UE), les différents enseignements font l'objet d'une évaluation notée. Cette évaluation est faite selon diverses modalités qui sont précisées pour chaque enseignement (cf. descriptif des enseignements). Il s'agit soit de devoirs sur table, soit de dossiers, soit de mémoires (stage), soit de rendus d'ateliers.

## **FORMATION CONTINUE**

Le MASTER peut accueillir des étudiants en formation continue. Il s'agit en fait plutôt de personnes en reprise d'étude ayant interrompu leur activité professionnelle ou de professionnels demandant à bénéficier d'un étalement de la formation sur deux ans. Dans ce cas, la validation des acquis professionnels peut permettre d'établir un contrat de formation aménagé, mais elle ne dispense pas l'étudiant de suivre la majeure partie de la formation.

---

## **LISTE DES ENSEIGNANTS REGULIERS DE LA MENTION ET DES SPECIALITES PROFESSIONNELLES**

BOINO P.	Professeur à l'Université Lyon 2 (IUL)
CHAUDOIR Ph.	Professeur à l'Université Lyon 2 (IUL)
COANUS T.	Chargé de recherches au Laboratoire RIVES de l'ENTPE
COLOMB V.	Maître de Conférences (IEP)
DUCHÊNE F.	Chargé de recherches au Laboratoire RIVES de l'ENTPE
FAIVRE D'ARCIER B.	Professeur à l'Université Lyon 2
FRANGI M.	Maître de Conférences de Droit Public à l'IEP de Lyon
GENESTIER Ph.	Chercheur, (Directeur du LATMU-CNRS), Paris VIII
JACQUIER C.	Chercheur CNRS, UMR TRIANGLE
LOUARGUANT S.	Maître de Conférences (UPJF)
ROBIN P.	Chef de Département à l'ENTPE
ROCHER L.	Maître de Conférences (IUL)
TRAN F.	Professeur à l'EAL
VERHAGE R.	Maître de Conférences (IUL)
VIALETTES J.	Architecte-urbaniste, professeur associé (IUL)
YAHIAOUI S.	Maître de Conférences Sc. Eco. Gestion Lyon 2

## **LISTE DES PROFESSIONNELS ENSEIGNANTS**

ARSAC G.	responsable du pôle déplacements à l'agence d'urbanisme de Saint-Etienne
CASTEL J.C.	Urbaniste de l'Etat, Ministère de l'Equipement, CERTU
CHAPUIS J.-Y.	élu rennais et consultant en stratégie métropolitaine
CLANCY P.	directeur du service territoire et planification du Grand Lyon.
DHENEIN P.	directeur général adjoint des services au conseil régional Rhône-Alpes
DORMOIS R.	Directeur de la Prospective et de la Planification Grand Besançon
DRAYE H.	chargée de mission à la direction générale du développement économique et international du Grand Lyon,
ESTEBE P.	directeur d'étude chez ACADIE et directeur de l'IHEDATE.
GALLETTY J.C.	Urbaniste, Ministère de l'Equipement, CERTU, professionnel
GRAS P.	journaliste, écrivain et consultant en communication appliquée à l'urbanisme.
LE GUERN P.-A.	chargé de développement économique à la chambre des métiers du Rhône
MILET H.	responsable de l'évaluation des politiques publiques à la ville de Grenoble.
PETITET S.	Egis France
TOURASSE C.	directrice de la stratégie d'agglomération du Grand Lyon

---

➤ **Organismes partenaires offrant des intervenants professionnels, des contrats d'ateliers et des stages**

Agence d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Lyon  
Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Stéphanoise (EPURES)  
Agence d'Urbanisme de Valence-Romans  
CERTU à Lyon  
Communauté Urbaine de Lyon  
DDE du Rhône, de la Loire et de l'Isère, Direction Régionale de l'Équipement de Lyon  
Départements de la Loire, du Rhône  
DRAE Lyon  
Euroméditerranée (Marseille)  
Etablissement Public de la Ville Nouvelle de l'Isle d'Abeau  
Syndicat d'Aménagement de la Ville Nouvelle de l'Isle d'Abeau  
Villes de :  
Lyon, Saint-Etienne, Avignon, Bourg, Saint-Chamond, Bron, Saint-Priest Villeurbanne, Francheville, Givors, Genas, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Roanne, Bourgoin, St Martin d'Hères, Annecy, Chalons/Saône, Macon, Cergy-Pontoise, Besançon, La Verpillière, Chambéry, Milan, Montréal, Saint-Pétersbourg, Sheffield  
OPAC de l'Isère, du Rhône, du Grand Lyon  
Région Rhône-Alpes, Région Urbaine de Lyon  
Société Centrale d'Équipement du Territoire (SCET)  
Société d'Équipement de la Région de Lyon (SERL)  
Société d'Équipement de la Loire (SEDL)  
Société d'Équipement du département de Haute Savoie (SEDHS)  
Société d'Équipement du Nord Pas de Calais  
Offices Publics d'Aménagement et de Construction du Rhône, de l'Ain, de l'Isère  
Offices Publics d'HLM d'Auxerre, de St Chamond, de Villeurbanne  
Société Logirel  
PACT-ARIM du Rhône  
Cabinets d'urbanisme : Babylone, « Lieux-Dits », GERAU, de la Gère, Danvallon  
CAUE du Rhône  
CCI du Rhône  
ADERLY  
Bureaux d'études : Trajectoires, ARCADES, LEGA-CITE, AGORA, ACROLIS, ALPIL, CREPA Habitat  
....

## **PARTENARIATS**

- L'Institut d'urbanisme de Lyon est membre de l'Association de langue Française pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme (APERAU) qui regroupe les formations des Instituts d'Urbanisme et d'un certain nombre d'universités. A ce titre, ses formations font l'objet d'un audit régulier par cette association.
  
- L'IUL est aussi membre de *l'Association Européenne des Instituts et des Écoles d'Urbanisme (AESOP)* qui a, entre autres buts, celui de rechercher une harmonisation des systèmes de formation des urbanistes en Europe. Par ces contacts, l'Institut est soucieux d'élargir sa vision vers la connaissance des dispositifs de formation et des pratiques des autres pays.
  
- L'IUL a signé un protocole avec l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes Ce protocole, en reconnaissant la valeur de la formation du Master Urbanisme, Aménagement, accorde aux diplômés qui en sont issus des conditions plus favorables pour obtenir la capacité professionnelle d'urbaniste. Il souligne la convergence de la formation avec les exigences de formation professionnelle définis par l'OPQU.

---

## **❖ RELATIONS INTERNATIONALES**

L'IUL participe aux échanges internationaux d'étudiants et d'enseignants, soit à travers les programmes SOCRATES, soit par le biais de relations contractuelles. Chaque année il propose des allocations d'études à l'étranger à ses étudiants et reçoit un nombre d'étudiants étrangers équivalent. Les villes et les universités avec lesquelles ont lieu ces échanges sont notamment:

- *Sheffield (Université, Town and Regional Planning Department)*
- *Milan (Polytechnique)*
- *Montréal (Université de Montréal, Institut d'Urbanisme)*
- *Shanghai (Université Tongji)*

Ces échanges sont intégrés au cursus du Master : les enseignements et les stages suivis par les étudiants sont validés par un jury mixte franco-étranger ou par les enseignants de la formation. Ils sont pris en compte comme équivalence d'un nombre d'enseignements déterminé à l'avance par un contrat spécifique à chaque étudiant.